

Mairie de SAINT-AMOUR- BELLEVUE
Le Bourg
71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 05 Juin 2014 à 20h00 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

- Ecole / Accessibilité Mairie : avancement de travaux –
- Ecole / Accessibilité Mairie : offre de Prêts (délibération)
- Voirie : zone "30" devant les écoles pour la rentrée septembre (arrêté du Maire)
- Commission impôts (désignation des membres de la commission)
- Commission CCAS (désignation des membres de la commission)
- Modification de statuts Communauté de Communes (SDIS) – (Délibération)
- Décision modificative : erreur imputation comptable (D.M.)
- PLU Plan Local d'Urbanisme (retour sur la réunion)
- Mariage : célébration des mariages à la cantine – (délibération)
- Questions diverses

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
05 Juin 2014**

L'an deux mille quatorze, le cinq juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 26 Mai 2014. (Présent Absent)

- | | | |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie
(arrivée à 21 heures) | <input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise | <input checked="" type="checkbox"/> Mr SGRILLO Jean-Pierre |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine | <input type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien | <input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel | <input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves | <input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane | <input type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude |

Secrétaire de séance : Mme CANARD Catherine est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 15 Mai 2014 : le procès-verbal de la réunion du jeudi 15 Mai 2014 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- ◆ Délibération Désignation du représentant au Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance

1. Ecole / Accessibilité Mairie : avancement de travaux – financement

Madame Le Maire donne lecture du dernier compte rendu des travaux d'agrandissement et informe le conseil que Monsieur CHARION est parti du cabinet atelier du triangle et est remplacé par Melle Mariem BEN DHIA.

2. Ecole / Accessibilité Mairie : offre de Prêts (délibération)

Madame le Maire a fait une demande auprès de différentes banques pour le financement des travaux de l'agrandissement de l'école et l'accessibilité de la Mairie selon de projet de financement ci-dessous :

Une ligne de préfinancement des subventions: 280 000 euros sur 2 ans

Un emprunt relais court terme à taux fixe pour l'avance de la FCTVA : 100 000 euros sur 2 ans

Un emprunt long terme : 150 000 euros sur 20 ans

3 établissements ont répondu :

Après examen des offres, le choix du Conseil Municipal, à l'unanimité, se porte sur le Crédit agricole Centre-Est.

PRET	emprunt long terme : 150 000 euros sur 20 ans	emprunt relais court terme à taux fixe pour l'avance de la FCTVA : 100 000 euros sur 2 ans	Une ligne de préfinancement des subventions: 280 000 euros sur 2 ans
BANQUE	CA CENTRE EST	CA CENTRE EST	CA CENTRE EST
MONTANT PRET	150 000 EUROS	100 000 EUROS	280 000 EUROS
DUREE DU PRET	240 MOIS	24 MOIS	24 MOIS
TAUX FIXE / VARIABLE	3,21 % FIXE	1,80 % FIXE	2.55 % taux indicatif VARIABLE
FRAIS DE DOSSIER	300 euros	380 euros	560 euros

◆ DM 2014/030

◆ DM 2014/031

◆ DM 2014/032

3. Voirie : zone "30" devant les écoles pour la rentrée septembre (arrêté du Maire)

Madame le Maire propose d'instituer une limitation de vitesse à 30 km/heure devant l'école. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Madame Le Maire établira un arrêté municipal d'une limitation de vitesse de 30 Km/heure devant l'école primaire à partir du 01 Septembre 2014.

◆ AR 2014/012

4. Commission communale des impôts directs (CCID)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 30 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms comme défini dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts

La liste de proposition des titulaires et suppléants sera annexée à la délibération

◆ DM 2014/033

5. Commission CCAS (désignation des membres de la commission)

C.C.A.S. : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public obligatoire dans chaque commune. Il est géré par un conseil d'administration présidé par Le Maire.

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS ;

Considérant que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire ;

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

D'élire comme membres du conseil d'administration du CCAS parmi les membres du conseil municipal :

- ◆ Mme **DESSEIGNE Sophie**, Mme **DASSONVILLE Denise**,
- ◆ Mme **CANARD Catherine**, Mme **DUCOTE Corinne**.

◆ DM 2014/034

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-AMOUR-BELLEVUE, à compter du **20 juin 2014**, et pour une durée de 6 ans :

- ◆ Mme **DUC Marie-Josèphe**, représentant les associations familiales,
- ◆ Mme **DUCOTÉ-VUILLAUME Christiane**,
- ◆ M. **Paul SPAY**,
- ◆ Mme **LANIER Danièle**.

◆ AR 2014/013

6. Modification de statuts Communauté de Communes (SDIS) – (Délibération)

Madame le Maire expose la décision des membres de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais de modifier les statuts de l'EPCI.

Conformément à la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, à un arrêt du 22 mai 2013 par lequel le Conseil d'Etat a considéré que le transfert par une commune de la contribution au Service Départementale d'Incendie et de Secours ne peut être admis puisqu'il ne s'agit pas d'une compétence en soi mais d'une modalité d'exercice de la compétence de gestion des services d'incendie et de secours. Cette contribution SDIS constitue une dépense obligatoire pour une commune qui ne saurait, lorsqu'elle est membre d'un EPCI, faire l'objet d'un transfert à cet établissement

Afin de mettre les statuts de la communauté en conformité avec la jurisprudence du Conseil d'Etat, la modification suivante a été inscrite:

Retrait de compétences exercées de plein droit au 1er janvier 2015 :

- prise en charge de la taxe de capitation par la communauté de communes

Les membres de la Communauté de Communes ont mis en œuvre la procédure de modification des statuts afférents qui prévoit la consultation obligatoire des conseils municipaux des communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 7 voix pour, 6 contre, 0 abstention,

D'approuver et Accepter ce retrait de compétence,

D'adopter les statuts modifiés en conséquence et annexés à la présente délibération.

◆ DM 2014/035

7. Décision modificative : erreur imputation comptable (D.M.)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une modification comptable doit être prévue, il est nécessaire de prendre une décision modificative et de réaliser un mouvement de trésorerie :

- 28041582-040 - Autre groupement + 1540 euros
- 272-040 – Titres immobilisés (droit de créance) - 1 540 euros

◆ DM 2014/036

8. TOPOS : Révision PLU

Le Cabinet TOPOS est venu à la mairie le mardi 20 mai à 18h30 concernant le dossier de la révision du plan local d'urbanisme de la Commune de Saint-Amour-Bellevue.

Monsieur Loyer (TOPOS) a présenté aux nouveaux élus les aspects abordés jusqu'à aujourd'hui.

Prochaine réunion prévue le : vendredi 27 Juin à 16h30 Salle du Conseil de la Mairie avec le groupe de travail :

Mme CASBOLT Josiane - Mme HAMET Rachel - Mr MIDEY Jean-Yves - Mr COGNARD Denis - Mr SGRILLO Jean-Pierre - Mme DASSONVILLE Denise - Mr SPAY Pierre -Yves - Mr SPAY Romain - Mr WILSON Douglas - Mr DUFOUR Sébastien - Mme WILSON Marie-Claude - Mr DURAND Pascal

9. Mariage: Transfert temporaire du lieu de célébration des mariages

Madame le Maire explique que l'article 75 du Code civil impose les locaux de la Mairie comme lieu de célébration du mariage. Cependant, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité temporaire, les mariages peuvent être célébrés dans un autre lieu.

Madame le Maire précise qu'à la suite des travaux d'extension de la Mairie, la salle habituellement utilisée pour célébrer les mariages va être indisponible.

Madame le Maire demande donc au Conseil municipal :

- d'affecter temporairement la salle de la cantine à la célébration des mariages pendant la durée des travaux,
- de l'autoriser à signer les documents relatifs à cette affectation.

Le Conseil municipal décide d'affecter temporairement la salle de la cantine à la célébration des mariages pendant la durée des travaux, de l'autoriser à signer les documents relatifs à cette affectation.

◆ DM 2014/037

10. Désignation du représentant au Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Les missions du CISP

Le CISP a pour mission à partir d'un diagnostic, d'élaborer une stratégie territoriale cohérente et dynamique, d'en suivre son exécution et son évaluation afin d'assurer sur le territoire la qualité de vie et la tranquillité publique que chacun est en droit d'espérer...

Ce document opérationnel est réalisé à partir de la réflexion de groupes thématiques qui sont au nombre de 5 :

Ville, villages, quartiers, Violence chez les mineurs, Transports, sécurité et sécurité routière.

Prévention et santé.

Violences faites aux femmes.

Les différentes instances du CISP sont également chargées de réaliser et de mettre en œuvre un plan stratégique. L'objectif est enfin d'assurer sur le territoire la qualité de vie et tranquillité publique que chacun est en droit d'espérer.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Denis COGNARD	Catherine CANARD

◆ DM 2014/038

11. Affaires diverses

- **Cimetière** : Le groupe Elabor est venu le vendredi 23 Mai à 10 heures pour valider avec nous la liste des concessions faisant partie de la procédure de reprise et nous propose de saisir la liste des actes de concession sur le logiciel. Le devis s'élève à : 1512 euros TTC
La commission doit travailler sur le règlement du cimetière et le nouveau tarif

Le conseil municipal décide de valider le devis de 1 512 euros TTC

- **Rythmes scolaires** :

Le Choix intervenu après vote lors de la réunion du Conseil de classe du 05.06.2014 :
Organiser 3 heures d'activités périscolaires le mardi après-midi, scindées en 2 interventions différentes avec une pause d'une demi-heure entre les deux. Choix intervenu après vote lors de la réunion du Conseil de classe du 05.06.2014

Le temps méridien sera respecté.

Activités non définies à ce jour, aucune candidatures d'intervenants hors quelques ATSEM.

Il est précisé que le Conseil Municipal ne cautionne pas cette décision de mise en application des rythmes scolaires imposé par l'éducation nationale, ni son application dans les conditions indiquées ci-dessus. Il se trouve devant le fait accompli malgré un vote différent des trois maires du RPI qui avait opté pour ¾ heures par jour en fin de journée. Les conséquences sur les dépenses de la commune ne seront pas négligeables car non budgétées.

- **Retour de la réunion du Conseil de classe du 05.06.2014**

Sophie DESSEIGNE nous fait un retour sur la réunion du 05.06.2014 où il a été soulevé le problème des traitements viticoles à proximité des écoles. La Commune s'engage à faire le nécessaire au niveau du syndicat, et des viticulteurs concernés. Différentes demandes d'aménagement au sein des écoles a été demandées qui sont à l'étude.

- **Les Gloutons** :

Suite à la réunion du 28/05/2014, l'association « Les Gloutons » fait ressortir un problème de gestion financière ainsi qu'un problème de gestion du personnel et demande aux différentes Mairies la possibilité de prendre en charge une gestion mixte des cantines (prise en charge de la partie «gestion de personnel»). Une réponse sera apportée après étude auprès des organismes compétents.

- **Radars pédagogiques**

Afin d'évaluer les risques encourus sur les routes de la Commune un radar pédagogique sera installé le 16 Juin sur la route de la Chapelle de Guinchay et le 23 Juin sur la route de Juliéas.
A la suite de cette enquête il sera étudié la possibilité de réduire la vitesse sur ces différentes routes.

(Après demande auprès de la Direction des Routes et des Infrastructures DRI)

- **Election des délégués pour l'élection des sénateurs** : Le conseil municipal sera convoqué le vendredi 20 Juin 2014 à 17h30



Le Maire

Josiane CASBOLT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.